

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2021

Le 10 avril 2021 à 10h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOULLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Serge AUBERT, Laurence NICOLAS, Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, David SALAÛN, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absents ayant donné procuration : Laurence DUFOUR (procuration à Anne SIDRE) ; Christine ROUSSIN (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ).

Secrétaire de séance : Catherine BAUDRIER.

DÉLIBÉRATIONS

Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

Cette année 2021, la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) se poursuit, avec cette fois des conséquences importantes pour les collectivités. En effet, les communes ne perçoivent plus désormais le produit de cette taxe, qui est d'ailleurs en grande partie supprimée. En contrepartie, elles se voient transférer le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), avec introduction d'un coefficient correcteur pour garantir une compensation intégrale de la perte de Taxe d'Habitation. Compte tenu de ces modifications, le montant à taux constant de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'élève à Romillé à 36,46 %, et celui de la Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties à 38,68 %. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces taux pour 2021. Le produit fiscal attendu s'élève donc pour cette année à 1 340 807 €, soit une progression de 2,97 % en un an qui s'explique par la dynamique positive des bases.

Délibérations budgétaires – Comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion établis par le trésorier municipal au titre de sa gestion 2020, tant en ce qui concerne le budget principal de la Commune que l'ensemble de ses budgets annexes. Les comptes administratifs 2020, résultant de la gestion des ordonnateurs successifs de l'exercice, sont également votés à l'unanimité, pour le budget principal comme pour les budgets annexes. Il est à noter que suite aux investissements importants engagés ces dernières années, le budget principal de la Commune enregistre un résultat déficitaire de 252 361,33 €. Cependant, les résultats largement excédentaires de certains budgets annexes, et notamment de celui du lotissement du Champ Rouatard (excédent de près d'un million d'euros), conduisent à un résultat global de clôture excédentaire de plus de 500 000 €.

Délibérations budgétaires – Approbation des budgets primitifs 2020

Le Conseil municipal approuve, par 21 voix « pour » et 6 abstentions, le budget primitif 2021 du budget principal de la Commune. La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à 3 563 743,00 € et la section d'investissement à 2 322 249,00 €. Les principaux investissements budgétisés pour 2021 sont d'une part des travaux d'amélioration -notamment énergétique- et de mise aux normes dans les écoles, et d'autre part l'opération de dépollution-renaturation du chemin creux de la Houltais (périphérique à la ZAC). Les budgets annexes 2021 sont en ce qui les concerne validés à l'unanimité, sauf le budget annexe « commerces », adopté par 21 voix « pour » et 6 abstentions. Il est également à noter que le Conseil municipal décide unanimement de clôturer le budget annexe « Centre de Première Intervention ». Les opérations jusqu'alors retracées dans ce budget seront reprises dans le budget principal de la Collectivité.

Convention avec l'Association Romillé Animation pour la création d'une bibliothèque fruitière

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre gratuitement à disposition de l'association Romillé Animation un terrain de 27,5 ares situé au Bignon. L'association y réalisera une « bibliothèque fruitière » afin de faire connaître les arbres fruitiers locaux et de conserver des variétés anciennes. Des ateliers autour de la transmission et du partage de savoirs (atelier de greffage, vannerie, cuisine, etc...) seront également réalisés.

Mise à disposition de locaux communaux à l'Association Crayon d'Art

L'association Crayon d'Art occupe un local communal situé au 15 contour de la Motte, dans lequel elle propose des cours d'arts plastiques. En contrepartie de cette mise à disposition, l'association s'acquitte annuellement d'une indemnité de 300 €. Considérant la relative vétusté de ces locaux, et le fait que cette association soit la seule à

laquelle il est demandé une participation financière, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à Crayon d'Art la gratuité des locaux, à effet de la présente année scolaire. Cette proposition est adoptée par 21 voix « pour » et 6 abstentions.

Réalisation d'un logement social PLS au 18 place de l'Église Saint-Martin

La Commune a aménagé deux logements à l'étage du bâtiment situé 18 place de l'Église Saint-Martin. Précédemment, il avait été envisagé de les céder au CCAS, à usage de logement social dit PLS. Considérant que le logement du 1^{er} étage sera finalement loué au locataire de la future boucherie, et la complexité de l'opération pour un intérêt minime, il est décidé, à l'unanimité, de conserver dans le patrimoine communal l'ensemble des biens du dit immeuble, d'ériger en logement social le seul appartement T2 du 2^{ème} étage, et de solliciter par conséquent de Rennes Métropole un agrément PLS pour celui-ci.

ZAC multisites : Approbation du compte-rendu annuel 2020 à la Collectivité

L'aménageur de la ZAC multisites de la Houltais et du Placis-Verdys, la société OCDL-LOCOSA (Groupe GIBOIRE) doit remettre chaque année à la Collectivité, pour approbation par le Conseil municipal, un compte-rendu annuel sur l'état d'avancement de l'opération, le bilan financier actualisé au 31 décembre de l'année N, et présentant les perspectives et prévisions pour l'année en cours. Le compte rendu concernant l'année 2020 a récemment été remis en mairie. Il fait donc l'objet d'une présentation devant les membres du Conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité.

Rapport d'observations de la CRC de Bretagne sur la compétence chauffage urbain de Rennes Métropole

À l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la communication à l'Assemblée du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la compétence chauffage urbain de Rennes Métropole, sur les exercices 2015 et suivants.

Restauration et requalification paysagère d'un chemin creux à la Houltais

Le chemin creux de la Houltais, périphérique de la ZAC, est encombré de déchets sur une longueur de 250 mètres environ. Suite aux investigations menées par le Cabinet IDRA en 2019, qui ont permis de qualifier le niveau de pollution et de définir plusieurs scénarios de réhabilitation, il est proposé au Conseil municipal l'engagement d'un nettoyage total suivi d'une restauration écologique et paysagère du chemin. Cette solution, la plus aboutie puisqu'elle élimine tout risque pour l'avenir, participera par ailleurs à la constitution d'une boucle péri-urbaine « douce » et de sensibilisation à la biodiversité. Le coût total de l'opération est évalué à ce stade à 308 000 € HT. Le Conseil municipal valide le lancement de ce projet par 25 voix « pour » et 2 abstentions.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 27 mars dernier. Il s'agit : 1) de la location à la SARL LETELLIER, dont le siège est 9 Rue de Saint-Brieuc à Bédée, de locaux sis au 18 place de l'Église Saint-Martin, à savoir : une cellule commerciale en rez-de-chaussée et, pour un usage de bureaux, un appartement situé au 1^{er} étage. Ces locaux sont loués au prix de 450 € TTC (375 € HT) les six premiers mois, puis 1 000 € TTC (833 € HT) ; 2) de la demande de subvention adressée à l'État au titre de la DETR pour des travaux de rénovation et de mise aux normes dans les bâtiments scolaires (programme 2021), pour un montant de 32 310,00 € ; 3) du dépôt d'une « déclaration préalable de travaux » ainsi que d'une « autorisation de modifier un ERP » pour les travaux de rénovation thermique et d'amélioration projetés à compter de l'été prochain dans les écoles Anne Sylvestre et Jean de la Fontaine (programmes 2020 et 2021) ; 4) de l'achat d'un minibus neuf de marque Citroën et de type Jumpy Combi XL, auprès du concessionnaire CITROËN PSA RETAIL de Rennes sis ZI sud-Est – 2 Avenue des Préales à Cesson-Sévigné – au prix de 20 250,00 € HT soit 24 649,76 € TTC (assorti d'un malus écologique de 2 726,00 €).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

♦ **Services publics à Romillé** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ demande s'il serait envisageable de promouvoir la mise en place d'un point relais en centre-bourg, afin de pallier à la fermeture du Crédit Mutuel de Bretagne intervenue en fin d'année 2020. M. le Maire reconnaît que ce serait quelque chose de très intéressant. Il indique cependant qu'un tel point relais avait été projeté chez un commerçant de Romillé, mais que le projet a malheureusement capoté parce qu'on lui a mis des « bâtons dans les roues ». Il expose par ailleurs que la société Brinks a fait une proposition à la Commune pour installer un distributeur de billets en centre-bourg : celle-ci était toutefois inacceptable, car son coût était supérieur à 1 000 € mensuel. L'avenir de la Poste est également discuté : M. le Maire signale que cette dernière sera ouverte que les après-midis (sauf le lundi) à compter du mois de mai. À terme, l'inclusion d'une agence postale au sein de la future maison France-Service de l'Encrier devra sans doute être envisagée pour améliorer ce service.